

**BIENVENUE AU
COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 21 MAI 2026
à 8 H 30
à STE LIVRADE S/LOT**

- ◆ Installation du nouveau Comité
- ◆ Élection du Président
- ◆ Élections des Vice-Présidents territoriaux
- ◆ Détermination de l'ordre des vice-présidences
- ◆ Affectation des présidences des commissions thématiques
- ◆ Élection des membres du Bureau
- ◆ Lecture de la charte de l'élu

SOMMAIRE

- Élection des membres de la CAO
- Élection des membres de la CDSP eau et assainissement
- Élection des membres des commissions thématiques
- Mise en place de la commission MAPA
- Composition de la CCSPL et de la CCF
- Délégations du Comité au Bureau, au Président et pour information aux Vice-Présidents
- Indemnités de fonction des élus
- Frais de déplacement des élus



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

**Validation du PV du Comité
du 05/03/26**

Nomination du doyen d'âge

**Nomination du secrétaire de
séance (le plus jeune)**



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Appel des membres, constat du quorum et installation du nouveau Comité



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Élections : dans la mesure du possible, merci de ne pas sortir de la salle pendant les opérations de vote

- **Instructions de la Préfecture : fixées librement par le Syndicat**
- Isoloir ✓ (non obligatoire)
- Urne : 1 boîte identifiée par élection ✓ (non obligatoire)
- Bulletin de vote à écrire : 1 couleur par opération de vote (Président, 8 Vice-Présidences) ✓
- Enveloppes (non obligatoire) : pas d'utilisation pour faciliter le dépouillement des 285 bulletins x 9 élections

Seules obligations réglementaires :

- garantir le respect du secret du vote
- et
- de la sincérité du scrutin bulletin uninominal
-
- élire au bulletin secret
- et
- à la majorité absolue



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

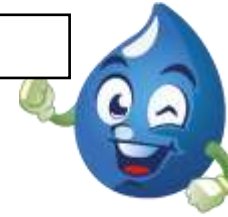
Composition du bureau de vote

- Le doyen d'âge : Président pour l'élection du Président du Syndicat
- Le nouveau Président : Président du bureau de vote
- Le plus jeune : Secrétaire
- 3 assesseurs parmi les élus non votants
- 6 scrutateurs (3 tables de dépouillement) parmi les agents



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Élection de l'exécutif du Syndicat EAU47



Candidatures

• Geneviève LE LANNIC

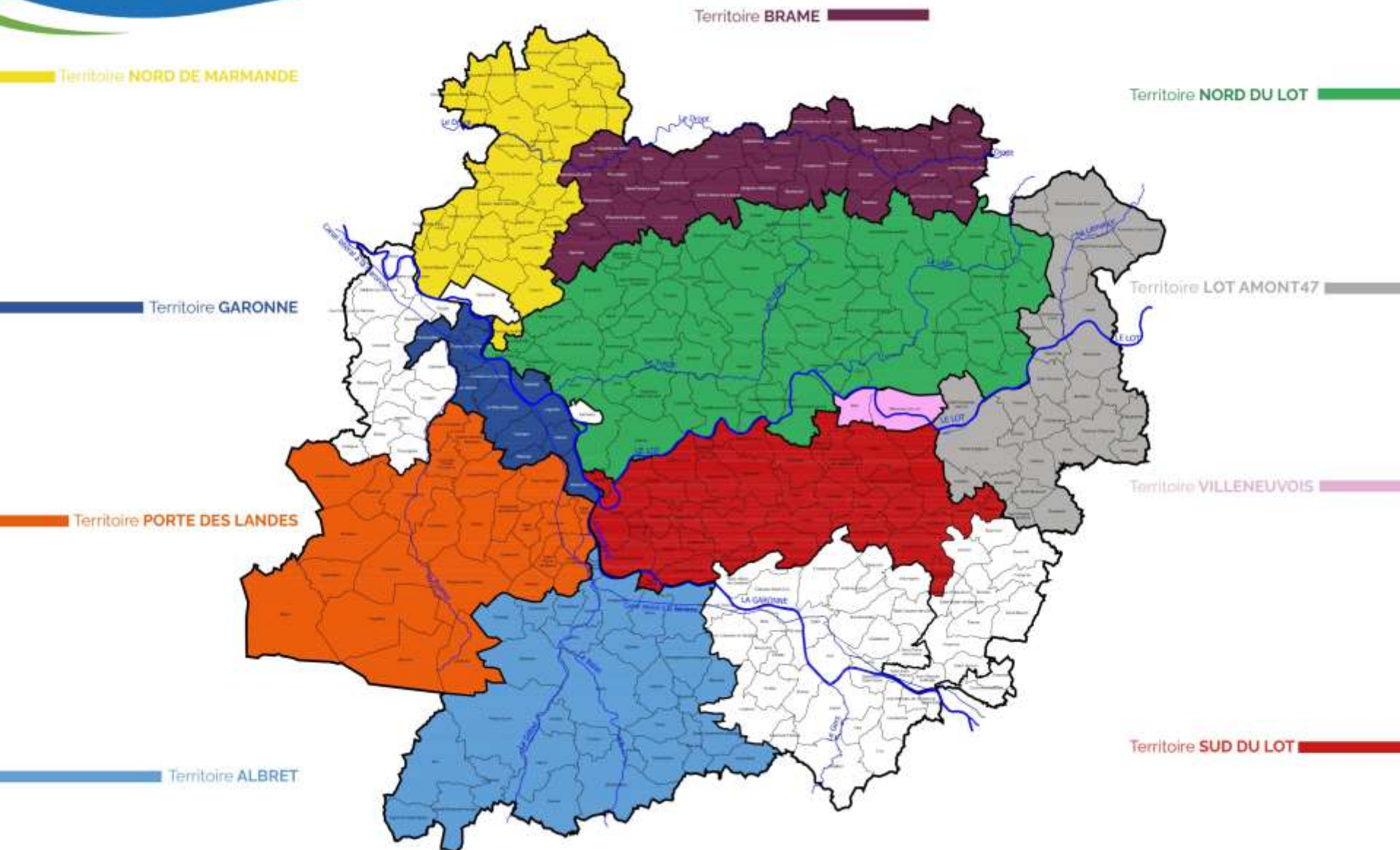
Élu(e)

• Mme Geneviève LE LANNIC avec 197 voix



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

**Élection des Vice-Présidents territoriaux
(sur proposition des commissions territoriales
d'avril-mai 2026)**



ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT de l'ALBRET



Candidatures

- Jean-Pierre VICINI
-

Élu(e)

- Jean-Pierre VICINI avec **211 voix**

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT de la Brame



Candidatures

- Gilles QUELENNEC
-

Élu(e)

- Gilles QUELENNEC avec 209 voix

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT de GARONNE



Candidatures

- Pierre IMBERT
-

Élu(e)

- Pierre IMBERT avec **211 voix**

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT du LOT AMONT47



Candidatures

- Marie COSTES
-

Élu(e)

- Marie COSTES avec **209 voix**

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT du NORD DE MARMANDE



Candidatures

- Geneviève LE LANNIC
-

Élu(e)

- Geneviève LE LANNIC, représente de fait son territoire comme prévu par les Statuts et le Règlement intérieur

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT du NORD DU LOT



Candidatures

- Jean-François GUILLOT
-

Élu(e)

- Jean-François GUILLOT avec **211 voix**

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT de la PORTE DES LANDES



Candidatures

- Julie CASTILLO
-

Élu(e)

- Julie CASTILLO avec **210 voix**

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT du SUD DU LOT



Candidatures

- Christine SATTA
-

Élu(e)

- Christine SATTA **avec 209 voix**

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT du VILLENEUVOIS



Candidatures

- Guillaume LEPERS
-

Élu(e)

- Guillaume LEPERS avec **204 voix**

DÉTERMINATION DE L'ORDRE DES VICE-PRÉSIDENCES

Ordre	Prénom NOM
1 ^{ère} Vice-Présidence	Guillaume LEPERS
2 ^{ème} Vice-Présidence	Pierre IMBERT
3 ^{ème} Vice-Présidence	Julie CASTILLO
4 ^{ème} Vice-Présidence	Jean-Pierre VICINI
5 ^{ème} Vice-Présidence	Christine SATTA
6 ^{ème} Vice-Présidence	Marie COSTES
7 ^{ème} Vice-Présidence	Jean-François GUILLOT
8 ^{ème} Vice-Présidence	Gilles QUÉLENNEC

AFFECTATION DES PRÉSIDENTENCES DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Commission	Prénom NOM
Administration Général/Communication	Christine SATTA
Finances	Marie COSTES
Ressources Humaines	Jean-Pierre VICINI
Solidarité internationale	Jean-François GUILLOT
Technique	Julie CASTILLO



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

**Élection des membres
du Bureau
(sur proposition des
commissions territoriales
d'avril-mai 2026)**

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

- Président
- 8 Vice-Présidents
- 2 membres titulaires par territoire et 1 membre titulaire la Lémance

Territoire	Délégués titulaires	
ALBRET	Lionel LABARTHE	Daniel ESSERTEL
BRAME	Laurence ROUCHAUD	Didier CARRÈGUES
GARONNE	Alain DALLA MARIA	Cédric MONPOUILLAN
LOT AMONT47	Jean-Pierre ARONDEL	Julien CONGÉ
NORD DE MARMANDE	Bernard PATISSOU	Alain PASCAL
NORD DU LOT	Jean-Pierre LANDAT	Gilbert DUFOURG
PORTE DES LANDES	Françoise RIVETTA	Denis BERTRAND
SUD DU LOT	Loïc JOLY	Christian GIRARDI
VILLENEUVOIS	Pascal MOURGUES	Michel LAVILLE
SYNDICAT DE LA LÉMANCE	Hubert OLIVEIRA	



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Lecture et distribution de la charte de l'élu

Article L1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

[Création LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9](#)

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

[Création LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9](#)

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Pause de 10 minutes



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Élection des membres de la CAO (sur proposition des commissions territoriales d'avril-mai 2026)

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO

- Président
- Délégués suivants :

Proposition
au Comité

	Titulaires	Suppléants
1	Alain PASCAL	Pierre IMBERT
2	Marie COSTES	Gilbert DUFOURG
3	Jean-Pierre LANDAT	Gilles QUÉLENNEC
4	Pascal DOUCET	Guy VICTOR
5	Lionel LABARTHE	Michel LAVILLE



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

**Élection des membres
de la CDSP
(sur proposition des
commissions territoriales
d'avril-mai 2026)**

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CDSP

- Président
- Délégués suivants :

Proposition
au Comité

Titulaires

Suppléants

1 Pierre IMBERT

Éric CORRADINI

2 Alain PASCAL

Jean-Pierre LANDAT

3 Jean-Pierre ARONDEL

Jean-Marie CONSTANTIN

4 Philippe SALAND

Christine SATTÀ

5 Guillaume LEPERS

Jean-Michel SARTORI



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

**Élection des membres
aux commissions
thématiques
(sur proposition des commissions
territoriales d'avril-mai 2026)**

COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE / COMMUNICATION

- 1 Président
- Délégués suivants :

Territoire	Titulaire	Suppléant
ALBRET	Jérôme MOUCHET	Denis DELFOUR
BRAME	Jean-Marie CONSTANTIN	Jean-Marie FARBOS
GARONNE	Christian MOUNEYRES	
LOT AMONT47	Philippe AMBROISE	Emmanuelle CAPO-VIGIER
NORD DE MARMANDE	Frédéric ORAZIO	Marc CARDELLI
NORD DU LOT	Yves-Pierre CARDONA	Brigitte PAYERAS
PORTE DES LANDES	Jeanne CHEVALIER	Bernard SAUBOI
SUD DU LOT	Francis BARBOSA	
VILLENEUVOIS	Brigitte LAKROUF	
SYNDICAT DE LA LÉMANCE		

- 1 Président
- Délégués suivants :

Territoire	2 Titulaires	
ALBRET	Henri DE COLOMBEL	Jean-Luc FRÉZIER
BRAME	Julien ERNOUT	Marie Renée LACHÈZE
GARONNE	Alain DALLA MARIA	Pierre IMBERT
LOT AMONT47	Pierre LARTIGUE	Serge TIRA
NORD DE MARMANDE	Jacques LANZA	Martine BIGOT
NORD DU LOT	Rodolphe AUBERT	Jean-Pierre LANDAT
PORTE DES LANDES	Cédric DECAMPS	Jean-Michel SARTORI
SUD DU LOT	Loïc JOLY	Christine SATTA
VILLENEUVOIS	Romain LABROUSSE	
SYNDICAT DE LA LÉMANCE		

- 1 Président
- Délégués suivants :

Territoire	Titulaire	Suppléant
ALBRET	Martine TARRIT	Jean-Luc GUÉRY
BRAME	Nicolas GRIS	Alain BOUCHERON
GARONNE	Cédric MONPOUILLAN	
LOT AMONT47	Philippe AMBROISE	Annick THOMPSON
NORD DE MARMANDE	Michel MURATET	Michel LAFARGUE
NORD DU LOT	Rodolphe AUBERT	Jean-Luc AGNIC
PORTE DES LANDES	Françoise RIVETTA	Martine BABIN
SUD DU LOT	Marie-Thérèse MÉROT	Francis BARBOSA
VILLENEUVOIS	Xavier CLERC	Romain LABROUSSE
SYNDICAT DE LA LÉMANCE		

COMMISSION SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- 1 Président
- Délégués suivants :

Territoire	Titulaire	Suppléant
ALBRET	Jean-Luc GUÉRY	Louis GROSSELLE
BRAME	Laurence ROUCHAUD	Marie Renée LACHÈZE
GARONNE	Jean-Pierre ISSERT	
LOT AMONT47	Michel ARNOUTS	Daniel THUIN
NORD DE MARMANDE	Fabienne PEYTAVIN	Denis MARTINEZ
NORD DU LOT	Françoise LABORDE	Philippe SALAND
PORTE DES LANDES	Philippe NUNCQ	Sylvain DECHELOTTE
SUD DU LOT	Francis FOURNIÉ	Michel MAURIES
VILLENEUVOIS	Anne MÉNERET	
SYNDICAT DE LA LÉMANCE	Marie CAMARET	Éric MAGNOL

- 1 Président
- Délégués suivants :

Territoire	2 Titulaires	
ALBRET	Nicolas TAROZZI	Cécile HENNION
BROME	Guillaume GUÉRIN	Jacques BERTRAND
GARONNE	Cyril DUGAL	Patrick YAOUANC
LOT AMONT47	Bernard LAVERGNE	Julien CONGÉ
NORD DE MARMANDE	Nicolas LEBEDINSKY	Jean-Pierre CADRET
NORD DU LOT	Jean-Pierre LOPEZ	Jean-Pierre LANDAT
PORTE DES LANDES	Gérard MALLET	Jean LORENZATO
SUD DU LOT	Christian GIRARDI	Patrick JEANNEY
VILLENEUVOIS	Michel LAVILLE	Pascal MOURGUES
SYNDICAT DE LA LÉMANCE	Gérard BEUVELOT	Christian REBOIS

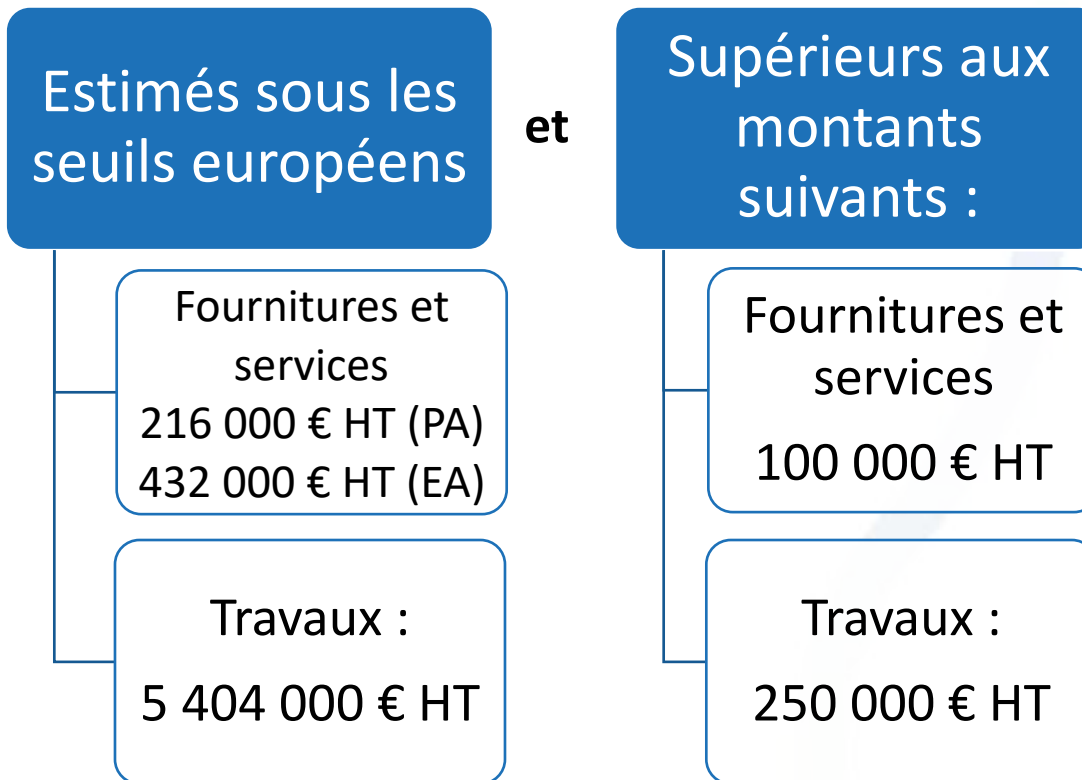


TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Mise en place de la commission MAPA

Mise en place de la MAPA

- Activation de la commission pour les marchés :



Composition	Nbre
Président du Syndicat EAU47	1
8 Vice-Présidents	8



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Composition de la CCSPPL et de la CCF

Mise en place de la CCSPPL et de la CCF

- Émet un avis sur :



Composition	Nbre
Président du Syndicat EAU47	1
8 Vice-Présidents	8
2 représentants des associations de défense des consommateurs locales	2



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Délégations du Comité au Bureau et au Président (et pour information, délégations du Président aux Vices-Présidents)

Délégations du Comité au Bureau et au Président



COMITÉ DU 21 MAI 2026
ANNEXE A LA NOTE D'INFORMATION
LES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ AU BUREAU ET AU PRÉSIDENT

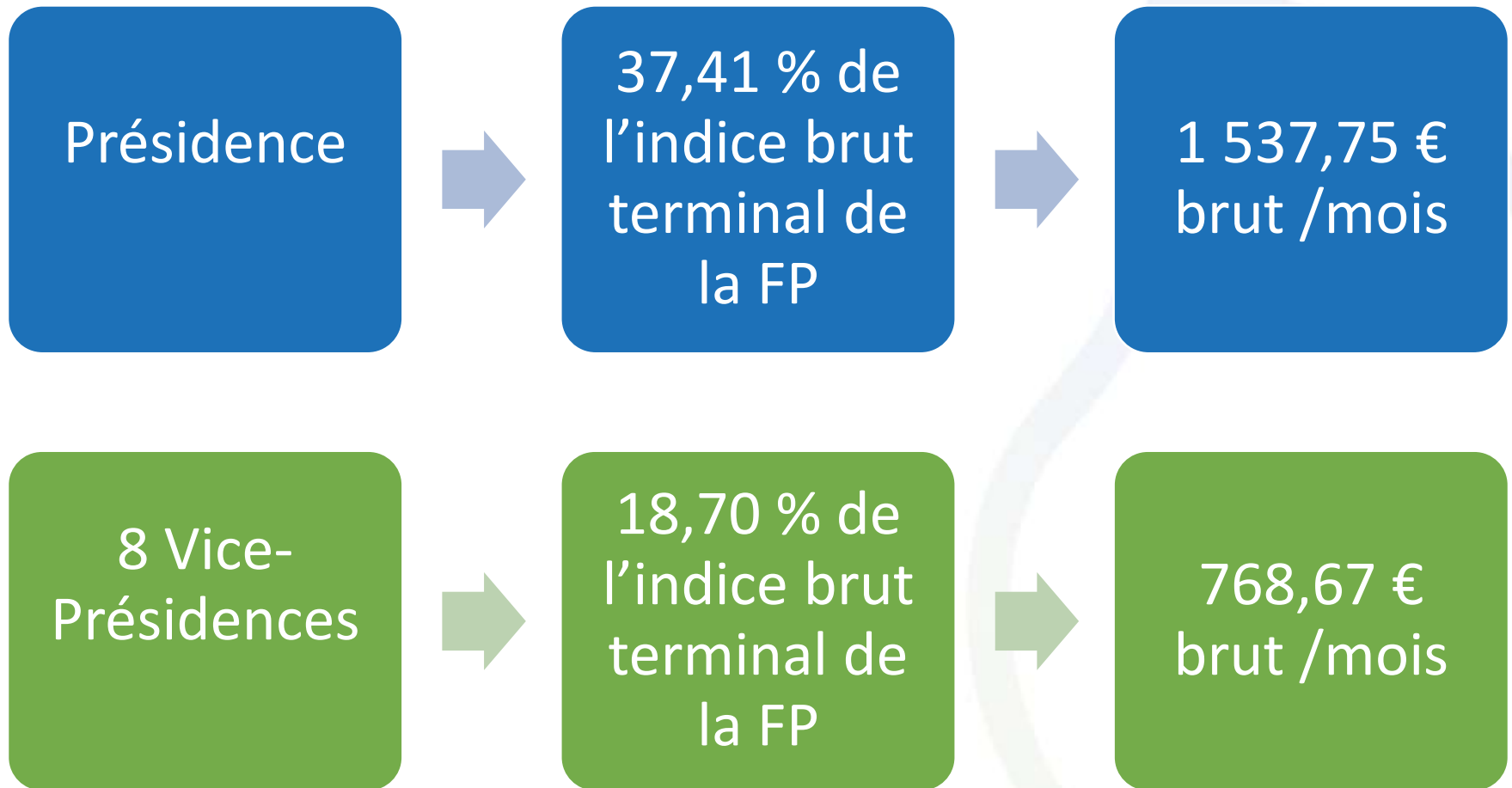
DOMAINE DE COMPÉTENCE	POUR INFORMATION : SURDÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT AUX VICE-PRÉSIDENTS PAR ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT			
	Délégué(e)	Réf. CGCT	Délégué(e)	Réf. CGCT
Affaires juridiques et contentieuses :				
Passer les contrats d'assurance et indemnités de sinistres, accepter les indemnités de sinistre y afférentes				
Estimer en justice en demande comme en défense et exercer toute voie de recours. Transiger avec les tiers dans la limite de 20 000 €	PRÉSIDENT	L.5211-10	VP dans l'ordre du tableau, en cas d'empêchement de la Présidente	L.5211-09
Régler les conséquences dommageables des accidents (agents et véhicules)				
Passer les protocoles transactionnels en vue du règlement d'un litige				
Régler les conséquences d'une erreur des services				
Comptabilité et finances :				
Accepter les dégrèvements, réductions ou annulations de créance > 1 000 €				
Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entree aux, présentés par le comptable public	BUREAU	L.5211-10		SANS OBJET
Valider l'état annuel des dégrèvements (loi Warsmann)				
Demandes de subventions, plans de financement et demandes de participation	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président Territorial concerné	L.5211-09
Procéder à la réalisation et à la renégociation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets		L.5211-10		SANS OBJET
Réaliser les lignes de trésorerie par année civile et par budget	PRÉSIDENT			
Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services				
Accepter les dégrèvements, réductions ou annulations de créance < ou = à 1 000 €		L.5211-10	Vice-Président « Finances »	L.5211-09
Marchés publics :				
Procédures formalisées, et modifications en cours de marchés	BUREAU	L.5211-10		SANS OBJET
Procédure adaptée, et modifications en cours de marchés	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président Territorial concerné	L.5211-09
Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable				
Environnement / Technique :				
Conventions techniques et financières dans la limite des règles de financement des équipements et principes adoptés par le comité syndical	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président Territorial concerné	L.5211-09
Autres conventions diverses (dépouillage, compostage, épandage, de versement des effluents industriels domestiques, ...) sans participation financière sur les investissements				
Dérogation au délai de raccordement assainissement et à l'application de la redevance d'assainissement pour les propriétaires d'habitations dépassant d'une filière d'ANC conforme jusqu'à 10 ans	BUREAU	L.5211-10		SANS OBJET

DOMAINE DE COMPÉTENCE	POUR INFORMATION : SURDÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT AUX VICE-PRÉSIDENTS PAR ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT			
	Délégué(e)	Réf. CGCT	Délégué(e)	Réf. CGCT
Affaires foncières				
Approbation projet / zonage AE et lancement enquête publique				
Occupation du domaine public d'EAU47 par des équipements d'opérateurs (exemple : antennes, télérelève, ...) - diffusion des modalités (modèle convention)	BUREAU	L.5211-10		SANS OBJET
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux > 800 €				
Échanges de parcelles et actes subséquents				
Acquisitions et cessions foncières (actes sous seing privé et authentiques)				
Notification du montant des offres du Syndicat aux exploitants et réponse à leurs demandes				
Servitudes de passage				
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux dans la limite de 800 €				
Passation des actes liés aux affaires foncières courantes	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Présidents Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Passation et signature des conventions d'occupation des réservoirs d'eau par des équipements d'opérateurs (exemple : antennes, télérelève, ...) à la demande des opérateurs sous réserve de l'avis préalable de la commune et dans le respect des modalités définies par le Bureau				
Intégration et/ ou retrait de réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement et ouvrages (y compris réseau unitaire) dans le patrimoine syndical				
Retrait du réseau unitaire transformé en réseau plural du patrimoine syndical				
Occupation du domaine public (rouler, fuiler, fenneler) par des ouvrages et réseaux d'EAU47, notamment à la demande des collectivités gestionnaires de zones et de réseaux routiers				
Conventions diverses :				
Subventions, participations, contrats et conventions (F.S.I., COG ...) nécessaires au fonctionnement courant du Syndicat, <15 ME TTC (conventions autres que celles citées aux VP Territoriaux)	BUREAU	L.5211-10		SANS OBJET/
Conventions de vente et d'achat d'eau en gros				
Conventions d'échanges d'abonnés				
Passation des Conventions d'utilisation de formes monétaires de passage d'eau potable	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Présidents Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Versement des fonds aux Associations dans la limite de l'avis émis par la commission thématique « solidarité »	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président « Solidarité Internationale »	L.5211-09
Gestion du personnel :				
État des affectés pour les emplois de titulaires (nominations, suppressions et transformations de postes y compris emplois fonctionnaires) et recours aux contractuels permanents (pour défaut de fonctionnaires) (art 332-08.2)	BUREAU	L.5211-10		SANS OBJET
Mise en œuvre et conditions d'accès du régime indemnitaire				
Gestion des affaires courantes RH, Conventions diverses avec divers organismes (parrainage, assurance, règlements divers, centre de gestion, ...)				
Conventions de mise à disposition de divers personnels des collectivités membres vers EAU47 (accompagnement, expertise, ...)				
Création de postes de contractuels de droit public (sauf art. 332-08.2) et de droit privé, y compris : - Le recours à l'alternance, à l'apprentissage - Accueil de stagiaires (conventions écoles)	PRÉSIDENT	L.5211-10	VP « Ressources Humaines » et en cas d'empêchement de la Présidente VP dans l'ordre du tableau, en cas d'empêchement de la Présidente	L.5211-09



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Indemnités de fonction des élus

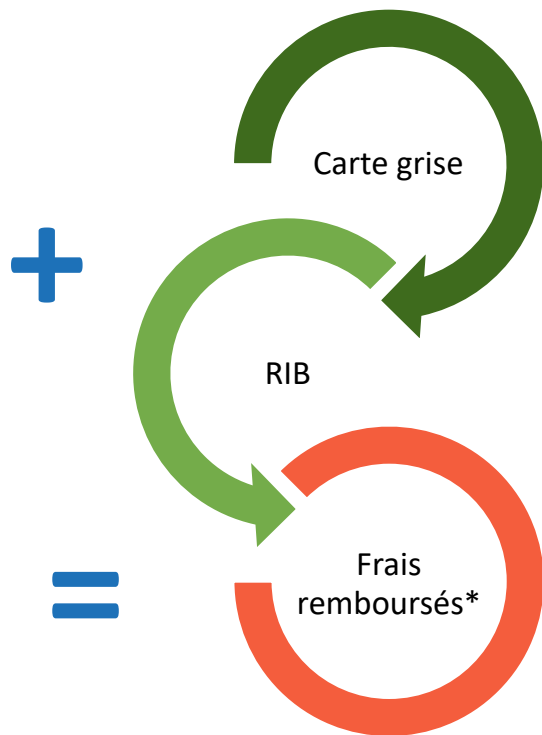




TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

Frais de déplacement des élus

Le remboursement des frais de déplacements



- Forfait kilométrique en fonction :
 - De la distance de la mairie de la commune du délégué et le lieu de la réunion (utilisation de l'application MAPPY, l'itinéraire le plus rapide)
 - Des chevaux fiscaux du véhicule
- Conditions : fournir :
 - RIB
 - Carte grise
 - Signer la liste d'émargement



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

QUESTIONS DIVERSES



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

**Merci de votre attention,
venez profiter du buffet au
rez-de-chaussée !**